

**CAHIER DES CHARGES : COURS DE LEGISLATION RELATIVE AUX COMPTES
ANNUELS APPROFONDISSEMENT**

COURS :

Année académique 2022 - 2023

Volume de cours : 15 H

Année : 1^{ère} année Executive Master en droit fiscal / Executive Master en droit fiscal européen et international

Quadrimestre : 1^{er} (de novembre à décembre à raison d'un cours par semaine).

Les cours sont donnés de 18 à 20h30' sur le site de Montgomery.

a) Place du cours dans le cursus

Cours de tronc commun obligatoire - 1^{ère} année, 1er quadrimestre :

- De l'Executive Master en droit Fiscal
- De l'Executive Master en Droit Fiscal Européen

b) Objectifs généraux

i) faire assimiler les bases du référentiel IFRS et de la législation relative aux comptes consolidés ; (ii) apprendre à mettre ces matières en perspective avec la législation relative aux comptes annuels et l'impôt des sociétés ; et (iii) développer les capacités à analyser des textes et à les appliquer à des cas concrets.

c) Contenu

Référentiel IFRS

- I. Champ d'application des IFRS dans l'Union européenne et en Belgique
- II. Cadre général
 - A. IAS 1 les comptes annuels
 1. Les composants des comptes annuels
 2. Identification des comptes annuels
 3. Période de rapport
 4. Caractéristiques qualitatives auxquelles les comptes annuels doivent répondre
 5. Le bilan
 6. Le compte de résultat
 7. Changements dans les capitaux propres
 8. Tableau des flux de trésorerie
 9. Informations à fournir dans les notes
 - B. Les points de divergence avec la législation belge

- III. Sélection de normes comptables internationales
 - A. IAS 16 et IAS 38 Immobilisations corporelles et incorporelles
 - 1. Dispositions communes
 - 2. Éléments spécifiques aux immobilisations incorporelles
 - B. Les amortissements selon les normes
 - 1. Durée d'utilité
 - 2. Mode d'amortissement
 - 3. Valeur résiduelle
 - 4. Révision de la période et du mode d'amortissement
 - C. IFRS 16 : Contrats de location
 - D. IFRS 15 : produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients
 - E. IAS 2 Stocks

Comptes consolidés

- IV. Législation belge
 - A. Cadre légal de la consolidation (dispositions relatives à la consolidation dans le CSA et dans l'AR du 29 avril 2019)
 - B. Avis de la CNC sur la consolidation
 - C. Notions, obligation de consolidation
 - D. Méthode de mise en équivalence
 - E. Comptes annuels consolidés et rapport annuel
 - F. Modification du périmètre de consolidation
- V. IFRS
 - A. Cadre légal (IFRS 10, IFRS 3, IFRS11, IFRS12)
 - B. Notions, obligation de consolidation, exceptions, groupes horizontaux
 - C. Technique de consolidation (méthode intégrale et de mise en équivalence) comptes annuels consolidés et rapport annuel
 - D. Modification du périmètre de consolidation

d) Documents à transmettre pour étayer la candidature

- CV
- Diplômes et formations complémentaires suivies
- Expérience en matière d'impôt des personnes physiques
- Expérience en tant qu'enseignant et/ou formateur
- Publications
- Table de matière montrant comment l'enseignement se répartit entre partie théorique, partie pratique et exemples vécus
- Les candidatures sont à introduire avant le **15/06/2022** auprès de Honoré Sebahire par mail à l'adresse honore.sebahire@ichec.be
- Objet du mail : « candidature ESSF – Législation comptable »
- Le(s) candidats rencontreront ensuite le jury pour exposer leur méthodologie.

e) Politique d'égalité des chances

La politique de gestion du personnel de l'ICHEC repose sur la diversité et l'égalité des chances. Le/La candidat(e) sera engagé(e) en fonction de ses compétences, indépendamment de son âge, son genre, son orientation sexuelle, son origine, sa nationalité, ses convictions ou de son handicap. Vous souhaitez bénéficier d'aménagements raisonnables dans le cadre de la procédure de sélection en raison d'un handicap, d'un trouble ou d'une maladie ? N'hésitez pas à prendre contact avec M. Honoré Sebahire (honore.sebahire@ichec.be) et soyez assuré(e) de la confidentialité de cette information.